RECREATIONAL FISHING

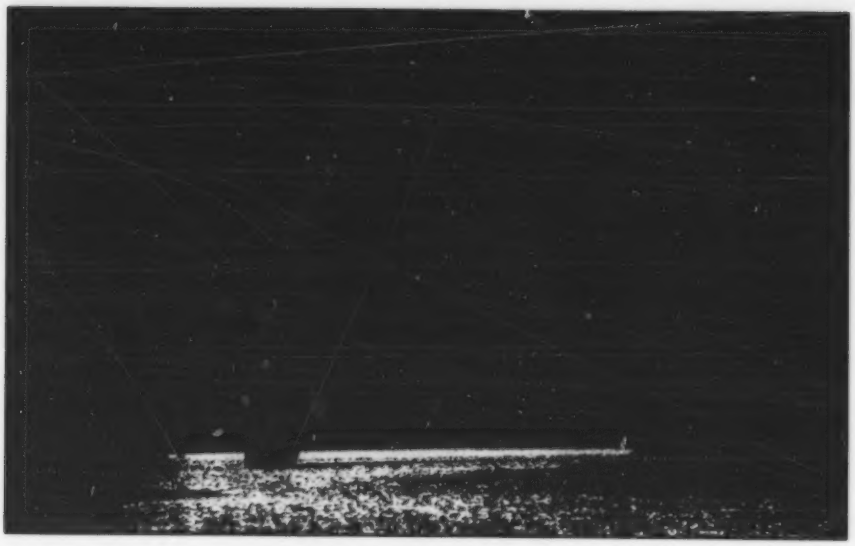

A favourite pursuit that's well worth caring about.

- **A multi-billion dollar industry**
- **40,000 jobs in Canada**
- **How can we conserve and improve these valuable fisheries?**
- **How do we work together to achieve our goals?**

Minister of
Fisheries and Oceans

CANADA

Ministre des
Pêches et des Océans

At the Annual Conference of First Ministers in November 1985, the Prime Minister proposed that governments promote the development of recreational fisheries. He called for "timely, cooperative efforts involving both orders of government and the private sector ... to build upon Canada's strength in the fisheries".

Following the First Minister's Conference, the federal government began drafting this policy in cooperation with provincial and territorial governments. Once drafted, consultations were held with representatives of angling associations and the recreational fishing industry. In October 1986, the policy was tabled at the eighth biennial National Recreational Fisheries Conference[1], which included participants from federal, provincial and territorial governments, angling associations and the recreational fishing industry across

Canada. Results of the Conference were submitted to First Ministers in November 1986. In June 1987, provincial and territorial Fisheries Ministers gave final approval to the policy.

This policy sets forth guiding principles, objectives and approaches for government and non government organizations to shape the future of these fisheries. Within this framework, federal, provincial and territorial governments are developing bilateral agreements to clarify their roles and responsibilities in freshwater fisheries management, to specify areas for cooperative action and to find ways of achieving objectives. Resource users can also carry out complementary initiatives.

Our recreational fisheries are important to Canada. Together, governments and the recreational fishing community can make a commitment to their conservation and development. I believe this national policy is an important first step in setting the future direction for recreational fisheries management in Canada. The policy can serve as a guide for the cooperative development of these fisheries for the benefit of present and future generations of Canadians.

Hon. Tom Siddon, P.C., M.P.
Minister of Fisheries
and Oceans

RECREATIONAL FISHING
A contributor to economic growth

Introduction

Scope of the Recreational Fisheries

Canada's recreational fisheries are a valuable resource which provides pleasure and relaxation for millions of Canadian and foreign anglers. In 1985, 6.5 million people went fishing in this country. About 5.6 million were Canadians and more than 900 thousand were visitors from other countries.

Adult anglers fished for a total of 74 million days in 1985 retaining over 110 tonnes of fish. Their harvest accounted for 8.5 percent of Canada's total finfish catch, including what was taken by commercial fishermen.

The waters off our Atlantic coast offer a wealth of recreational fishing opportunities, even though many of these remain underdeveloped. Anglers fish for the famous bluefin tuna, as well as mackerel, pollock, flounder and striped bass.

On the Pacific coast, anglers fish mainly for chinook, coho and pink salmon. They also catch halibut, rockfish, lingcod and other saltwater species.

Significant as Canada's ocean fisheries are, 90 percent of recreational fishing takes place in fresh water because our major population centres are inland. Anglers pursue about 50 species in fresh water. They most often catch trout, walleye, northern pike, bass, smelt and perch. Salmon, muskellunge and steelhead, a seagoing rainbow trout, are avidly pursued by a small group of experienced freshwater anglers.

Recreational fishing also contributes to the nation's economy. Anglers spent $4.4 billion in 1985 on goods and services directly related to sport fishing. They spent about $2.5 billion of this total on food, lodging, travel, boat operations and fishing supplies. Of the $3.6 billion anglers invested in boats, motors, camping gear and other durable goods that year, a further $1.9 billion was considered by them to be directly attributable to their recreational fishing activities. Visiting anglers spent over $520 million in Canada which contributed significantly to Canada's foreign exchange revenues from tourism.

The recreational fishing industry includes lodges, outfitters, charter boat operators, guides, equipment manufacturers and retailers, boat and boating equipment suppliers and a host of others across the country. The money anglers spend to go fishing supports an industry which generates over 40,000 jobs in Canada.

The Challenge

The key challenge facing governments and the recreational fishing community is to work together to realize the potential of the recreational fisheries. Conserving and developing our recreational fisheries, and the habitat on which these fisheries depend, can benefit all Canadians. The continued abundance of these fisheries concerns anglers who catch the fish, businesses which prosper from their participation in the sport, and federal, provincial and territorial governments which manage the resource. And the health of the resource concerns all Canadians who believe that our fisheries are an integral component of the environment within which we enrich our lives.

PARTNERSHIP
Who's responsible for these fisheries? Everyone!

Conservation means taking measures to protect fish stocks and their habitats. Development means restoring damaged stocks, and enhancing the resource so that Canadians can enjoy a healthy fishery.

The task before us is not simple. Habitat degradation and overfishing have damaged some fish stocks. Chemical contamination of fresh water exists in areas of high industrial activity such as the Great Lakes. Silt deposits from mines, housing developments, road construction and agriculture have damaged, and continue to damage rivers and streams in eastern, central and western Canada. Dams and diversions affect rivers throughout the country.

In many parts of Canada, more people are going fishing more often than ever before. Better gear and fishing methods have allowed anglers to catch more fish. This, combined with rising pressure from the commercial and native fisheries, has seriously depleted some fish stocks.

These problems are not insurmountable. But they do need a commitment to action and a concerted effort from both resource managers and users. Hopefully, all will support the principles, objectives and approaches outlined in this policy as a guide for the conservation and development of our recreational fisheries and their habitat.

Guiding principles

The guiding principles which follow are the foundation upon which objectives and approaches for recreational fisheries management can be based. These principles are fundamental to cooperative development of these fisheries.

■ Recreational fishing is a valuable, significant, and legitimate use of fish resources.

Canada has an active commercial fishing industry. Our seacoast and inland fisheries also support the livelihood of native people. The contribution of commercial and native fisheries to the country's well-being is seldom questioned. On the other hand, recreational fishing has not always been recognized for its considerable benefit to the Canadian economy.

The number of anglers and the money they spend to go fishing make them important users of the resource. Therefore, fishing opportunities need to be provided, not only to commercial and native fishermen, but to anglers as well.

■ Governments and resource users share responsibility for the conservation and wise use of the resource.

Governments bear a responsibility for managing our fisheries on behalf of the people of Canada. In a sense, governments hold the resource in trust so that all Canadians can derive benefits from these fisheries, and so that our fisheries can be passed on to future generations.

All users of the resource also bear a responsibility for its conservation and wise use. Anglers and the businesses which profit from angling are direct beneficiaries of a healthy recreational fishery. So they bear a responsibility for its continuance. This responsibility extends not only to caring for, and participating in, the protection of the resource and its habitat, but also to assuming part of the cost of maintaining the privileges they enjoy.

GOALS
Conservation is key

■ **Within the context of their respective responsibilities, federal, provincial and territorial governments are partners in the management of Canada's recreational fisheries.**

Federal, provincial and territorial governments all have responsibilities for the conservation, management and control of Canada's fisheries. The Canadian Constitution confers on Parliament jurisdiction over "seacoast and inland fisheries". Therefore, the federal government retains ultimate responsibility for the protection of our fisheries. However, in inland waters, provinces have a right of property in fisheries.

The federal government is directly responsible for management of the fisheries in tidal (or ocean) waters and in national parks. In varying degrees, provinces and territories have been, or are now being, delegated responsibility for management of the freshwater fisheries within their boundaries. Fisheries regulations are federally enacted in accordance with the requirements specified by each province and territory. But provinces licence fishermen in fresh water.

Managing Canada's fisheries successfully requires a strong partnership among governments. Therefore, government efforts to promote recreational fisheries will be carried out in full recognition of federal, provincial and territorial responsibilities. Any federal initiatives in fresh water will respect and support provincial and territorial recreational fisheries management priorities.

■ **The recreational fishing community bears responsibility for harnessing its skills and energy to conserve and develop the resource.**

Anglers and the business community can play a key role in achieving the potential of these fisheries. Organizing effective non government representation at national and provincial levels can contribute directly to resource management.

As users and direct beneficiaries of the resource, the recreational fishing community can also continue action to increase public awareness of the need for conservation, and can carry out programs to promote a healthy fishery.

Objectives

The overall objective of recreational fisheries management is to safeguard Canada's rich fisheries endowment, and to make sure economic and social benefits accrue to the country from these fisheries. As well, there are the following specific objectives:

■ **Conserve, restore, and enhance our recreational fisheries and the habitat on which they depend.**

Historically, industrial and agricultural development in Canada has resulted in degradation of fish habitat and some contamination and loss of fish stocks. It is unrealistic to expect that our environment can be returned to the pristine state of pre-Confederation days.

However, we must acknowledge now that, while our fisheries are plentiful, they are not indestructible. We have to take steps to protect them. So we need to incorporate environmental protection goals within industrial and agricultural development strategies.

GOALS
Quality fishing is important

The number of anglers, the importance of recreational fishing and its demands on certain stocks all call for careful resource management. Implicit in resource management is the recognition that, the resource cannot sustain excessive pressure. Therefore, fishing activity will be controlled in the best interest of the resource.

Habitat conservation and resource management strategies must first protect the habitat and existing fish stocks from further damage. Second, we need to rehabilitate fishing areas and fish stocks where they have been contaminated or depleted. Finally, we can create new fishing opportunities to meet the needs of Canadians and increase revenues to Canada from tourism.

■ Maintain a high quality and diversity of recreational fishing opportunities.

The "recreational fishing experience" may mean different things to different people. The chance to catch a fish is certainly the primary reason for an angler to want to go fishing. But fresh air, clean water, and beautiful scenery are also a part of satisfying outdoor leisure.

Recreational fishing is as varied as the people who take up the sport. It ranges from fly fishing in the wilderness to dangling a line from an urban pier. If the recreational fisheries are to benefit Canadians, we need a wide range of fishing opportunities to meet the demands of the fishing public.

Redirecting fishing pressure from overexploited fisheries to areas which can support more activity will help preserve the quality of the angling experience. Reducing catches and promoting conservation measures, such as catch and release, can also maintain recreational fishing opportunities while at the same time, retaining the productive capability of the resource.

■ Encourage a viable recreational fishing industry.

Many of the businesses which make up this industry are small, employing fewer than 20 people and earning less than $250,000 in annual sales. But, as in other sectors, small businesses can generate jobs. Often, these businesses are in remote areas of the country where jobs are scarce.

Governments and businesses can cooperate to achieve the economic potential of the industry. Consultation at regional and provincial levels on regulatory and policy changes can make certain the industry benefits from conservation measures and new fishing opportunities.

Industry, as well, can take advantage of economic development possibilities by establishing industry wide standards for product quality, and by working closely with angling groups to identify the goods and services the fishing public want.

■ Promote tourism

Canada's wilderness and natural resources offer exciting vacation choices for visitors as well as Canadians. Tourism based recreation provides a source of foreign

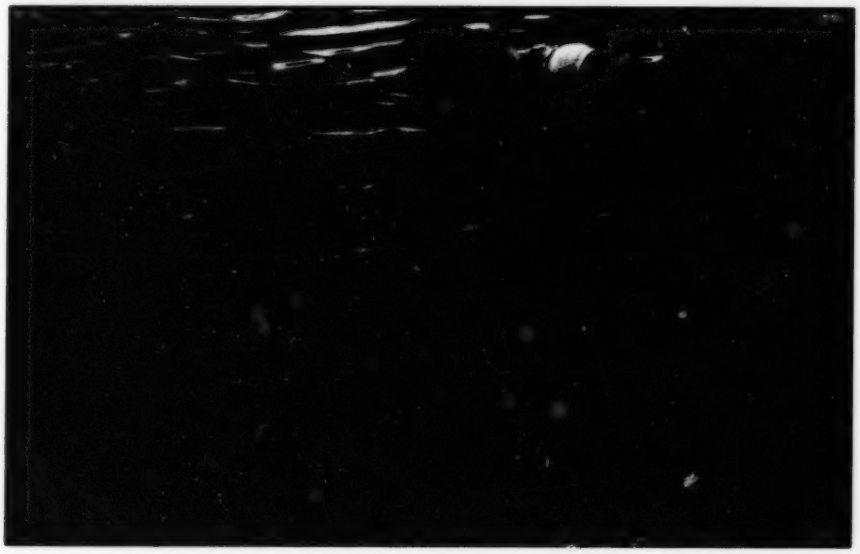

RESEARCH
The basis for sound fisheries management

currency, jobs, tax revenues and substantial regional economic benefits.

An objective of governments remains that of providing fishing opportunities to Canadians. However, in those areas which can sustain more angling, governments and the recreational fishing industry can focus on using our recreational fisheries to attract more tourist dollars to Canada.

Toward a cooperative approach

In a country as large and diverse as Canada, the challenges in managing our recreational fisheries vary from province to province and region to region. Different circumstances prevail across the country which need approaches tailored to each province and region.

A cooperative approach to recreational fisheries management recognizes that, while there are national issues which need concerted action, most initiatives will be undertaken at provincial and local levels.

Governments, anglers and the recreational fishing industry also recognize that it may not always be possible to increase the level of government financial commitment to recreational fisheries. However, we can re-orient current programs, expand intergovernmental cooperation and call on non government organizations and individuals for their time, money and expertise to promote the development of these fisheries.

To achieve recreational fisheries management objectives, governments and users can carry out separate and joint initiatives in the following areas:

Resource Conservation

■ Research

Effective management of Canada's fisheries must be based on sound biological information. Therefore, governments need to carry out scientific research and develop data bases which continue to:

- monitor the state of the habitat and the resource both for marine and freshwater fisheries;
- evaluate the effects of conservation and regulatory measures on the resource; and
- improve fish production.

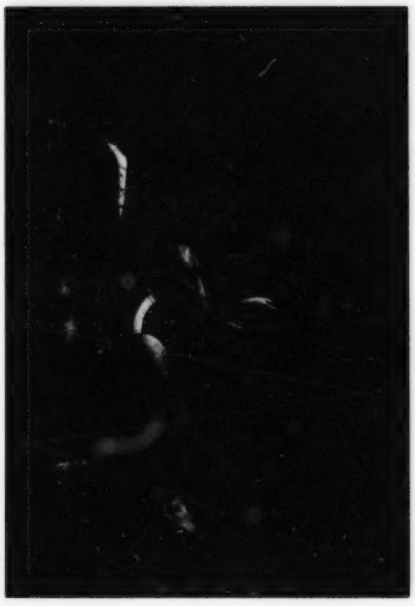

User groups can help to create these data bases. They can carry out research where they have the expertise and resources to do so, and they can assist with field work as part of this research.

■ Management

Governments will implement the Fish Habitat Management Policy[3] in support of environmental conservation goals. User groups can undertake habitat restoration and other projects. Governments can assist community groups by training volunteers to work on habitat projects.

Where resources permit, governments, angling groups and industry can take measures to rehabilitate fish stocks where they have been damaged. We can also improve fish habitat conditions to increase the natural productivity of certain fish populations.

Governments will develop resource management plans to achieve conservation goals while providing fishing opportunities for anglers. User groups will be encouraged to participate in preparing these plans.

Governments will improve recreational fisheries enforcement through expanding dial-a-poacher and other voluntary community involvement programs. User groups can also undertake programs to encourage anglers to comply with regulations.

MANAGEMENT
Working together we'll achieve our goals

■ Information

Angling groups, industry and governments can work to educate anglers and the general public about the value of our fisheries and the importance of the resource, its habitat, and the need for conservation. Programs aimed at the community level, especially in schools, can reach both younger and older Canadians. In particular, user groups and governments can promote conservation techniques and low consumption uses of the recreational fisheries.

Resource use

■ Research

Governments can carry out research to determine the allocation of the resource to anglers and to identify optimal practices for resource management. Governments will continue to undertake a Survey of Sportsfishing in Canada every five years and other supporting studies to provide social, economic and biological data on the recreational fisheries. Angling groups and industry can do market research to identify the needs of the fishing public.

■ Management

Angling groups, industry and governments can encourage fish rearing for use as put-and-take recreational fisheries, and harvesting under-utilized species to increase fishing opportunities.

Angling groups, industry and governments can promote marine recreational fishing.

Governments can streamline fishing regulations and increase penalties for non-compliance where feasible. Governments can also improve cooperation among law enforcement agencies to detect and report fishing violations.

Angling groups, industry and governments can seek new sources of funds for recreational fisheries. Foundations and other mechanisms can be examined and established to obtain more money for stock enhancement and habitat restoration projects.

■ Information

User groups can promote regional codes of ethics for anglers.

Angling groups, industry and governments can work together to educate the public on fishing opportunities and fishing regulations.

Angling groups and industry can actively promote voluntary conservation measures, such as catch and release, in areas where the resource is overexploited.

Industry Development

■ Research

Governments can carry out research to evaluate the impact of angling regulations and conservation measures on the industry. Governments can also examine the potential of new fishing opportunities.

EDUCATION
It improves understanding, cooperation, participation

■ Management

The recreational fishing industry can seek out new business possibilities in areas which can sustain increased angling.

The industry can establish and maintain standards for high quality products and services to meet the demands of the angling public.

The industry can organize its efforts to represent the views of its consituency to governments.

Governments can consult with the industry on changes to policies and regulations which affect businesses.

■ Information

Governments can provide timely, advance information on fishing policies and regulations to ensure the industry is prepared for any changes.

The industry can work with governments to encourage responsible use of the resource and proper conservation techniques among their clientele.

Tourism Promotion

■ Research

Governments, angling groups and industry can work together to identify the present needs of tourists and future trends in tourism.

■ Management

Governments can work with angling groups and industry to identify fishing areas which have tourism potential.

Governments, angling groups and industry can work together to integrate recreational fishing promotion within overall provincial and national tourism marketing.

The recreational fishing industry can seek ways of working with other sectors of the business community to put together high quality vacation packages and services which attract tourists to the area.

■ Information

Angling groups, industry and governments can prepare publications and information programs to market the recreational fishing experience and the importance of conservation to tourists.

Conclusion

Recreational fisheries are intrinsic to what Canada offers its citizens and visitors. Protecting these fisheries and their habitat, promoting responsible use of the resource, and maintaining and developing angling opportunities makes sense for us and for future generations. This statement provides a starting point for governments and resource users to work together to realize the potential of these fisheries.

Published by:
Communications Directorate
Department of Fisheries and Oceans
Ottawa, Ontario K1A 0E6

DFO/3894

© Minister of Supply & Services Canada

Cat. No. Fs 23-114/1988
ISBN 0-622-55647-X
Cover Photo credit: Québec, M.L.C.P., Fred Klus

[1]Copies of the "Conference on Recreational Fisheries 1986 proceedings" are available from authorized bookstore agents, other bookstores or you may send your prepaid order to the Canadian Government Publishing Centre Supply and Services Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S9

[2]The statistics in this section are taken from the Department of Fisheries and Oceans 1985 Survey of Sportfishing in Canada

[3]Copies of "Policy For The Management of Fish Habitat" are available from Communications Directorate Fisheries and Oceans, Ottawa, Ontario K1A 0E6

LA PÊCHE RÉCRÉATIVE

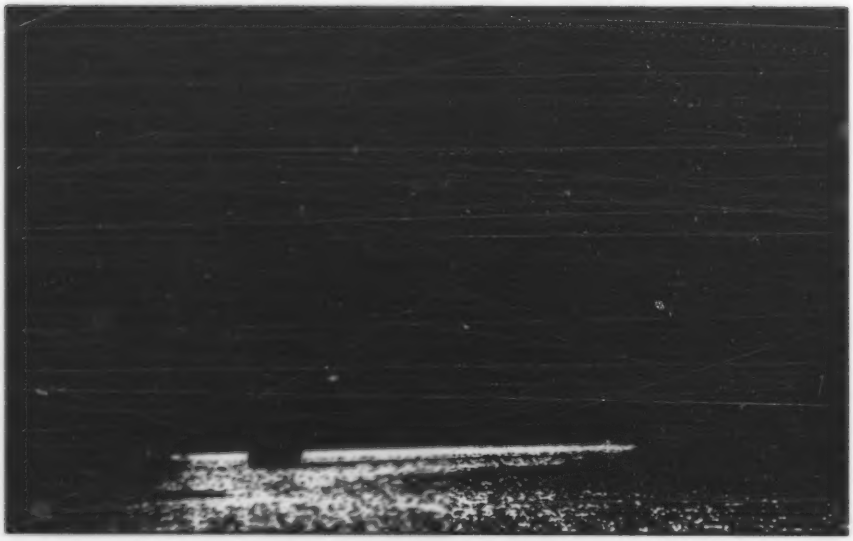

Un loisir agréable dont il vaut la peine de s'occuper

■

Une industrie multi-milliardaire

■

40 000 emplois au Canada

■

Comment pouvons-nous conserver et améliorer ces précieuses pêcheries?

■

Comment travaillons-nous ensemble à atteindre nos objectifs?

Ministre des
Pêches et Océans

CANADA

Minister of
Fisheries and Oceans

Lors de la Conférence annuelle des premiers ministres en novembre 1985, le premier ministre du Canada a proposé que les gouvernements encouragent le développement de la pêche récréative. Il a demandé que "les deux paliers de gouvernement et le secteur privé concertent leurs efforts afin de développer le potentiel du Canada dans le domaine des pêches".

Après la Conférence des premiers ministres, le gouvernement fédéral a commencé à élaborer une politique sur la pêche récréative en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires. Lorsque l'ébauche a été prête, des consultations ont eu lieu avec des représentants d'associations de pêcheurs sportifs et de l'industrie de la pêche récréative. En octobre 1986, cette politique a été présentée dans le cadre de la huitième Conférence nationale sur la pêche récréative, à laquelle assistaient des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'associations de pêcheurs sportifs et de l'industrie

de la pêche récréative de toutes les régions du pays. Les résultats de la Conférence ont été présentés aux premiers ministres en novembre 1986. En juin 1987, les ministres des pêches des gouvernements provinciaux et territoriaux ont donné leur approbation finale à cette politique.

Dans cette politique sont énoncés les principes directeurs, les objectifs et les approches dont s'inspireront le gouvernement et les organisations non gouvernementales lorsqu'ils seront appelés à prendre des décisions concernant cette pêche. À l'intérieur de ce cadre, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux élaborent des accords bilatéraux afin de préciser leurs rôles et responsabilités respectifs en matière de gestion des pêches en eaux douces, de définir les secteurs qui requièrent des mesures conjointes et de trouver des façons d'atteindre les objectifs. Quant aux utilisateurs de la ressource, ils pourront entreprendre des initiatives complémentaires.

La pêche récréative est importante pour le Canada. En conjuguant leurs efforts, les gouvernements et la collectivité des pêcheurs sportifs peuvent prendre les mesures nécessaires pour conserver cette ressource et la développer. Je crois que cette politique constitue un excellent départ pour l'orientation éventuelle de la gestion de la pêche récréative au Canada. Cette politique peut guider le développement conjoint de cette pêche au profit de nos générations présentes et futures.

L'honorable Tom Siddon,
C.P., député
Ministre des Pêches
et des Océans

LA PÊCHE
Un outil de croissance économique

Introduction

Importance de la pêche récréative

Au Canada, la pêche récréative constitue une source de richesses qui apporte plaisir et relaxation à des millions de pêcheurs sportifs canadiens et étrangers. En 1985, 6,5 millions de personnes ont pêché dans nos eaux. Environ 5,6 millions étaient canadiens et plus de 900 000 venaient de l'étranger.

Les pêcheurs adultes ont consacré un total de 74 millions de jours à la pêche en 1985, en ont conservé plus de 110 000 tonnes de poisson. Leurs captures ont représenté 8,5 pour cent des prises totales de poisson au Canada, y compris ce que les pêcheurs commerciaux ont récolté.

Les eaux de la côte atlantique offrent une vaste gamme de possibilités pour la pêche récréative, dont beaucoup n'ont pas encore été exploitées. Les pêcheurs sportifs recherchent le fameux thon rouge de l'Atlantique ainsi que le maquereau, la goberge, la plie et le bar d'Amérique.

Sur la côte du Pacifique, les pêcheurs sportifs recherchent surtout le saumon quinnat, le saumon coho et le saumon rose ainsi que le flétan, le scorpène, la morue-lingue et autres espèces d'eau salée.

Aussi importante que soit la pêche en mer au Canada, 90 pour cent des pêches récréatives sont pratiquées en eau douce parce que nos principales agglomérations urbaines se trouvent à l'intérieur des terres. Les pêcheurs sportifs prisent une cinquantaine d'espèces de poisson d'eau douce. Les espèces le plus fréquemment capturées sont la truite, le doré, le grand brochet, l'achigan, l'éperlan et la perchaude. Un petit groupe de pêcheurs sportifs en eau douce expérimentés recherchent activement le saumon, le maskinongé et la truite arc-en-ciel qui est une truite anadrome.

La pêche récréative contribue aussi à l'économie du pays. Les pêcheurs ont en effet dépensé 4,4 milliards de dollars en 1985 pour des biens et des services liés directement à la pêche récréative. De cette somme, ils ont dépensé environ 2,5 milliards pour la nourriture, l'hébergement, les déplacements, la location de bateaux et le matériel de pêche. Des 3,6 millions qu'ils ont investi dans des bateaux, des moteurs, du matériel de camping et autres biens durables cette année-là, ils considéraient 1,9 milliard de dollars comme directement attribuables à leurs activités de pêche récréative. Les pêcheurs de l'étranger ont dépensé plus de 520 millions de dollars au pays, ce qui a grandement contribué aux recettes du Canada en devises étrangères provenant des touristes.

Font partie de l'industrie de la pêche récréative les pourvoyeurs, les exploitants de pavillons et de bateaux de pêche, les guides, les fabricants et détaillants de matériel, les fournisseurs de bateaux et de matériel de navigation et bien d'autres partout au pays. L'argent que les pêcheurs sportifs consacrent à leur loisir appuie une industrie qui produit plus de 40 000 emplois au Canada.

LE DÉFI
Un engagement collectif

Le défi

Les gouvernements et les membres de l'industrie de la pêche récréative se sont donnés le grand défi de concerter leurs efforts pour exploiter pleinement le potential de la pêche récréative. La conservation et la mise en valeur des ressources et de l'habitat dont elles dépendent, sont bénéfiques pour tous les Canadiens. L'abondance de cette pêche dépend de la collaboration des pêcheurs qui prennent le poisson, des entreprises qui profitent de leurs activités et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui gèrent la ressource. L'état de la ressource intéresse aussi la population canadienne dans son ensemble qui estime que nos pêcheries font partie intégrante de l'environnement qui, lui, enrichit notre qualité de vie.

La conservation désigne les mesures qui sont prises pour protéger les stocks de poisson et leurs habitats. La mise en valeur désigne la reconstitution des stocks affaiblis et l'amélioration de l'état de la ressource de façon à permettre aux Canadiens de pleinement profiter de cette activité saine qu'est la pêche.

Notre tâche n'est pas si simple: la détérioration de l'habitat et la surpêche ont nui à certains stocks de poisson. Il y a contamination chimique des eaux douces dans les régions fortement industrialisées telles que les Grands lacs. Les dépôts de déchets miniers, les projets de construction de routes et l'agriculture ont endommagé et continuent d'endommager les rivières et les ruisseaux de l'est, de l'ouest et du centre du Canada. Il y a des barrages et des détournements de rivières partout au pays.

Dans beaucoup de régions du Canada, de plus en plus de gens vont pêcher de plus en plus souvent. De meilleurs engins et de méthodes de pêche permettent aux pêcheurs sportifs de prendre plus de poissons. Ces facteurs, conjugués à la pression croissante venant des pêcheurs commerciaux et autochtones, ont contribué à l'appauvrissement de nombreux stocks de poisson.

Ces problèmes ne sont pas insurmontables, mais ils exigent un engagement et un effort concertés de la part des gestionnaires et des utilisateurs de la ressource. Il est à espérer qu'un appui collectif sera donné aux principes, aux approches et aux objectifs proposés dans cette politique afin d'assurer la conservation et la mise en valeur de la ressource halieutique, de son habitat et, par ricochet, de la pêche récréative.

Principes directeurs

Les principes directeurs qui suivent constituent le fondement sur lequel pourraient reposer les objectifs et les approches en matière de gestion de la pêche récréative. Ces princi-

PARTENAIRES
Qui est responsable de ces pêcheries? Tous et chacun!

pes sont essentiels au développement de cette pêche.

■ La pêche récréative constitue une utilisation importante, précieuse et légitime des ressources halieutiques.

L'industrie de la pêche commerciale est très active au Canada. Les pêches maritimes et intérieures sont aussi très importantes pour les autochtones. La valeur de la contribution de la pêche commerciale et autochtone est rarement mise en doute. Par ailleurs, la valeur de la pêche récréative en termes de retombées économiques pour le Canada n'a pas toujours été reconnue.

En effet, le nombre considérable de pêcheurs sportifs et l'argent qu'ils consacrent à cette activité en font des utilisateurs importants de la ressource. En conséquence, il faut offrir des possibilités de pêche tant aux pêcheurs commerciaux et autochtones qu'aux pêcheurs sportifs.

■ Les gouvernements et les utilisateurs de la ressource se partagent la responsabilité de la conservation et de l'utilisation judicieuse de la ressource.

Les gouvernements sont responsables de la gestion de nos pêches au nom du peuple canadien. Dans un sens, les gouvernements sont les gardiens de la ressource et ils doivent s'assurer que tous les Canadiens puissent en profiter tout en veillant à ce que les générations y aient aussi accès.

Tous les utilisateurs de la ressource halieutique sont aussi responsables de sa conservation et de son utilisation judicieuse. Les pêcheurs sportifs et les entreprises qui profitent des activités de la pêche récréative sont les premiers à bénéficier des retombées d'une pêche récréative en bon état et doivent en conséquence assumer une part de la responsabilité pour son maintien. Cette responsabilité ne se limite pas à la participation à divers projets visant la protection de la ressource et de son habitat, mais comporte aussi la prise en charge d'une partie des coûts liés au maintien de la ressource dont ils jouissent.

■ Dans la limite de leurs responsabilités respectives, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont des partenaires au niveau de la gestion de la pêche récréative au Canada.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont chacun leurs responsabilités en ce qui concerne la conservation, la gestion et la surveillance des pêches au Canada. La Constitution du Canada confère au Parlement la compétence "sur les pêches côtières et intérieures". Par conséquent, le gouvernement fédéral est le principal responsable de la protection des pêches. Cependant, dans les eaux intérieures, les provinces ont un droit de propriété sur les pêcheries.

OBJECTIFS
La conservation est primordiale

Le gouvernement fédéral est directement responsable de la gestion des pêches dans les eaux à marée (océans) et dans les parcs nationaux. Les provinces et les territoires se sont vu confier, ou se verront confier, à divers degrés, la responsabilité de la gestion des pêches en eaux douces à l'intérieur de leurs frontières. Les règlements sur les pêches sont promulgués par le gouvernement fédéral à la lumière des besoins exprimés par les provinces et les territoires. Les provinces délivrent les permis de pêche en eau douce.

Pour que la gestion des pêches au Canada soit efficace, il faut que les divers gouvernements intéressés travaillent en étroite collaboration. Ainsi, les efforts gouvernementaux en vue de promouvoir les pêches récréatives seront menés avec la pleine reconnaissance du mandat incombant à chacun des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Toute démarche du gouvernement fédéral concernant les eaux douces devra respecter et appuyer les priorités des gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de gestion de la pêche récréative.

- **Le milieu de la pêche récréative doit mettre ses compétences et son énergie au profit de la conservation et de la mise en valeur de la ressource.**

Les pêcheurs sportifs et le monde des affaires peuvent jouer un rôle-clé dans le développement du potentiel de la pêche récréative. En veillant à ce que les intérêts autres que ceux du gouvernement soient bien représentés aux niveaux national et provincial, ils peuvent contribuer directement à la gestion de la ressource.

En outre, à titre d'utilisateur et de bénéficiaire direct de la ressource, le milieu de la pêche peut prendre des mesures pour sensibiliser le public à la nécessité d'assurer la conservation de la ressource et mettre sur pied des programmes axés sur la prospérité de la pêche.

Objectifs

L'objectif global de la gestion de la pêche récréative est de protéger les riches ressources halieutiques du Canada et de voir à ce que le pays en retire des avantages socio-économiques. Les objectifs suivants sont proposés:

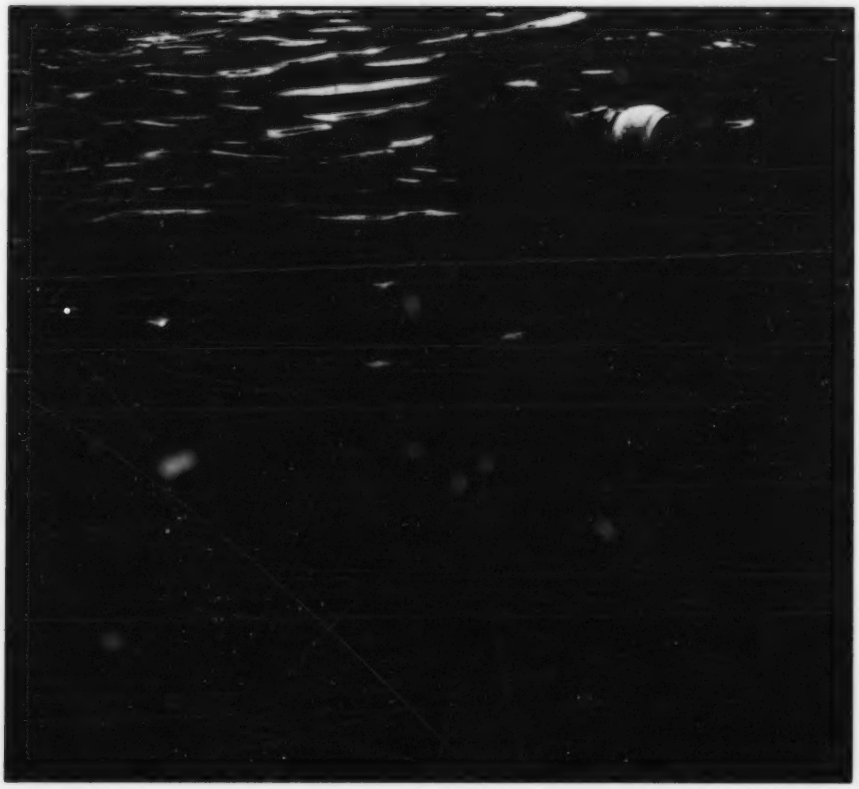

OBJECTIFS
Une pêche de qualité

■ Conserver, rétablir et mettre en valeur les ressources exploitées dans le cadre de la pêche récréative ainsi que l'habitat dont elles dépendent.

Dans le passé, le développement industriel et agricole du Canada a causé la détérioration de l'habitat du poisson, voire même la contamination et la perte de certains stocks. Il n'est pas réaliste de penser que l'environnement reviendra un jour à l'état où il était avant la Confédération.

Nous devons cependant reconnaître que nos ressources sont abondantes, mais limitées. Nous devons donc prendre des mesures pour les protéger en intégrant les objectifs de protection de l'environnement aux stratégies de développement industriel et agricole.

Le nombre de pêcheurs sportifs, l'importance de la pêche récréative et les fortes pressions que celle-ci exerce sur certains stocks font en sorte qu'il est impérieux d'assurer une gestion de la ressource qui tient compte du fait que la ressource ne peut pas se maintenir sous l'effet d'une pression soutenue.

Les stratégies de conservation de l'habitat et de gestion de la ressource doivent avant tout viser la protection de l'habitat et des stocks existants de poisson contre toute nouvelle détérioration. Elles doivent en deuxième lieu chercher à rétablir les zones de pêche et les stocks de poisson qui ont été contaminés ou appauvris. Enfin, elles doivent offrir de nouvelles possibilités aux pêcheurs canadiens et favoriser l'accroissement des revenus du Canada dans le domaine du tourisme.

■ Maintenir la qualité et la diversité des possibilités de pêche récréative.

"L'expérience de la pêche récréative" n'est pas le même pour tout le monde. La possibilité de pouvoir prendre un poisson est certainement l'élément qui attire le plus le pêcheur sportif. Le bon air, l'eau pure et le paysage contribuent tous à faire de ce loisir de plein air une expérience des plus intéressantes.

La pêche récréative est un sport aussi diversifié que sont les goûts de ses adeptes. Elle englobe aussi bien la pêche à la mouche en plein bois que celle pratiquée au bout d'un quai au plein coeur de la ville. Pour que la pêche récréative soit intéressante pour les Canadiens, elle doit offrir un vaste éventail d'activités de pêche qui sont susceptibles de satisfaire les besoins de ceux qui désirent en profiter.

La réorientation de la pêche des secteurs surexploités vers les secteurs qui peuvent faire l'objet d'une plus grande activité aidera à maintenir la qualité de la pêche récréative. La réduction des prises et la promotion de mesure de conservation, telles que la remise à l'eau des captures, peuvent aussi contribuer au maintien des possibilités de pêche récréative tout en préservant la capacité de production de la ressource.

■ Favoriser la viabilité de l'industrie de la pêche récréative.

Nombre d'entreprises de l'industrie de la pêche récréative sont de petite taille, employant moins de 20 personnes avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 25 000 $.

Cependant, comme dans bien d'autres secteurs, ces petites entreprises peuvent créer des emplois. Souvent, ces entreprises se trouvent dans des régions isolées du pays où les emplois sont rares.

Les gouvernements et les entreprises peuvent collaborer à la réalisation du potentiel économique de l'industrie. Par le biais de consultations aux niveaux régional et provincial quant aux changements de règlements et de politiques, l'on peut s'assurer que l'industrie profite des mesures de conservation et des nouvelles possibilités de pêche.

L'industrie peut aussi prendre avantage des possibilités de développement économique en établissant des normes concernant la qualité des produits pour l'ensemble de l'industrie et en travaillant en étroite collaboration avec les groupes de pêcheurs sportifs afin de déterminer les biens et services dont ont besoin les amateurs de pêche.

RECHERCHE
La base d'une saine gestion des pêches

■ Promouvoir le tourisme

Les régions sauvages et les ressources naturelles du Canada offrent une vaste gamme de projets de vacances aux visiteurs étrangers et aux Canadiens. Le tourisme représente une source de devises étrangères et de recettes fiscales, en plus de permettre la création d'emplois et de procurer des avantages économiques importants aux régions.

L'un des objectifs des gouvernements demeure de fournir des possibilités de pêche aux Canadiens. Cependant, dans les secteurs qui peuvent faire l'objet d'une plus grande pêche récréative, les gouvernements et l'industrie de la pêche récréative peuvent se servir de cette pêche pour faire entrer au pays davantage de dollars par le tourisme.

Vers une approche coopérative

Dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada, les défis liés à la gestion de la pêche récréative varient d'une province à l'autre et même d'une région à l'autre. Il est donc important que les approches soient adaptées aux besoins précis des provinces et des régions.

Une approche coopérative pour la gestion de la pêche récréative doit reconnaître que même si certaines questions nationales exigent une action concertée, la majorité des projets doivent être entrepris aux niveaux provincial et local.

Les gouvernements, les pêcheurs et l'industrie de la pêche récréative reconnaissent qu'il n'est peut-être pas toujours possible d'accroître la participation financière du gouvernement au développement de la pêche récréative. Il est cependant possible de réorienter les programmes existants, d'accroître la collaboration entre les gouvernements et de faire appel aux compétences et à la contribution financière des organisations non gouvernementales et des utilisateurs de la ressource.

Pour atteindre les objectifs de la gestion de la pêche récréative, les gouvernements et les utilisateurs de la ressource pourraient nommément s'engager à réaliser des projets individuels et des projets conjoints dans les secteurs suivants:

Conservation de la ressource

■ Recherche

La gestion efficace de la pêche au Canada dépend dans une large mesure de la disponibilité de données biologiques fiables. Les gouvernements doivent donc entreprendre des recherches scientifiques et colliger des bases de données afin de:

GESTION
En travaillant ensemble, nous atteindrons nos objectifs

- surveiller l'état de l'habitat et de la ressource, tant pour la pêche en mer qu'en eau douce;
- évaluer l'effet sur la ressource, des mesures de conservation et de règlementation; et
- améliorer la production du poisson.

Les groupes d'utilisateurs peuvent aider à créer ces bases de données. Ils peuvent effectuer des recherches dans les domaines où ils ont les compétences et les ressources voulues et aussi participer au travail sur le terrain qui doit être fait dans le cadre de ces recherches.

■ Gestion

Les gouvernements mettront en oeuvre la nouvelle Politique de gestion de l'habitat du poisson[3] à l'appui des objectifs de conservation de l'environnement. Les groupes d'utilisateurs peuvent entreprendre des projets de rétablissement de l'habitat et autres projets. Les gouvernements peuvent aider les groupes communautaires en formant des bénévoles qui participeront aux projets touchant l'habitat.

Lorsque les ressources le permettent, les gouvernements, les groupes d'utilisateurs et l'industrie peuvent prendre les mesures visant a rétablir les stocks de poisson qui ont été endommagés. L'habitat peut aussi être amélioré pour augmenter la productivité naturelle de certaines populations de poisson.

Les gouvernements élaboreront des plans de gestion des ressources afin d'atteindre les objectifs de conservation fixés tout en offrant des possibilités de pêche aux amateurs de pêche. Les groupes d'utilisateurs seront encouragés à participer à l'élaboration de ces plans.

Les gouvernements amélioreront l'efficacité des activités d'application des règlements dans le domaine de la pêche récréative en mettant en oeuvre le programme "Dénoncez un braconnier" et divers autres programmes auxquels participent des bénévoles des collectivités. Des groupes d'utili-sateurs peuvent également mettre sur pied des programmes visant à encourager le respect des règlements.

■ Information

Les groupes de pêcheurs sportifs, l'industrie et les gouvernements peuvent concerter leurs efforts afin d'informer les pêcheurs à la ligne et le grand public sur la valeur de la ressource, de son habitat ainsi que sur la nécessité des mesures de conservation. Les programmes destinés aux collectivités, et plus particulièrement aux écoles, permettent d'atteindre les jeunes comme les plus âgés. Les groupes d'utilisateurs et les gouvernements peuvent notamment expliquer les techniques de conservation et insister sur le faible impact qu'exerce la pêche récréative sur la ressource.

Utilisation de la ressource

■ Recherche

Les gouvernements peuvent effectuer des recherches afin d'allouer une juste part de la ressource aux pêcheurs sportifs et déterminer les pratiques optimales de gestion de la ressource. Les gouvernements continueront d'effectuer à tous les cinq ans l'Enquête sur la pêche sportive au Canada et d'autres études qui fournissent les données socio-économiques et biologiques sur la pêche récréative. Des groupes de pêcheurs et de l'industrie peuvent entreprendre des études de marché afin de déterminer les besoins des amateurs de pêche.

■ Gestion

Les groupes de pêcheurs, l'industrie et les gouvernements peuvent encourager l'élevage du poisson pour la pêche récréative (comme la pêche libre dans les viviers empoissonnés) et la récolte d'espèces sous-utilisées afin d'accroître les occasions de pêche.

Les groupes de pêcheurs, l'industrie et les gouvernements peuvent promouvoir la pêche récréative en mer.

Les gouvernements peuvent simplifier les règlements de pêche et prévoir, si possible, des peines plus sévères pour les contrevants. Les gouvernements peuvent également améliorer la collaboration entre organismes chargés de faire appliquer la loi pour que soient décelées et signalées les infractions commises.

Les groupes de pêcheurs, l'industrie et les gouvernements peuvent chercher de nouvelles sources de financement pour le développement de la pêche récréative. La création

ÉDUCATION
Pour améliorer la compréhension, la collaboration et la participation

de fondations et la mise en oeuvre de divers autres moyens pourraient être envisagées de façon à ce que de plus grandes sommes d'argent soient consacrées aux projets visant le rétablissement des stocks et de l'habitat.

■ Information

Les groupes d'utilisateurs peuvent élaborer des codes d'éthique régionaux pour les pêcheurs sportifs.

Les groupes de pêcheurs, l'industrie et les gouvernements peuvent travailler en collaboration pour informer et sensibiliser le public sur les possibilités et les règlements de pêche.

Les groupes de pêcheurs et l'industrie peuvent promouvoir l'adoption des mesures de conservation volontaires (p. ex. remise à l'eau) dans les secteurs où les ressources sont surexploitées.

Développement de l'industrie

■ Recherche

Les gouvernements peuvent entreprendre des recherches pour évaluer les répercussions sur l'industrie des règlements de pêche récréative et des mesures de conservation. Les gouvernements peuvent également évaluer le potentiel des nouvelles possibilités de pêche.

■ Gestion

L'industrie de la pêche récréative peut envisager de nouvelles possibilités dans les secteurs pouvant faire l'objet d'une pêche accrue.

L'industrie peut adopter des normes pour assurer la qualité des produits et des services, de façon à répondre aux besoins des pêcheurs sportifs.

L'industrie peut prendre des mesures pour présenter efficacement le point de vue de ses membres auprès des gouvernements.

Les gouvernements peuvent consulter l'industrie lorsque des changements aux politiques et aux règlements sont proposés.

■ Information

Les gouvernements peuvent fournir en temps opportun des informations sur les politiques et les règlements de pêche afin de s'assurer que l'industrie est prête à faire face à tout changement.

L'industrie peut collaborer avec les gouvernements pour promouvoir auprès de sa clientèle l'utilisation responsable de la ressource et le respect des mesures de conservation.

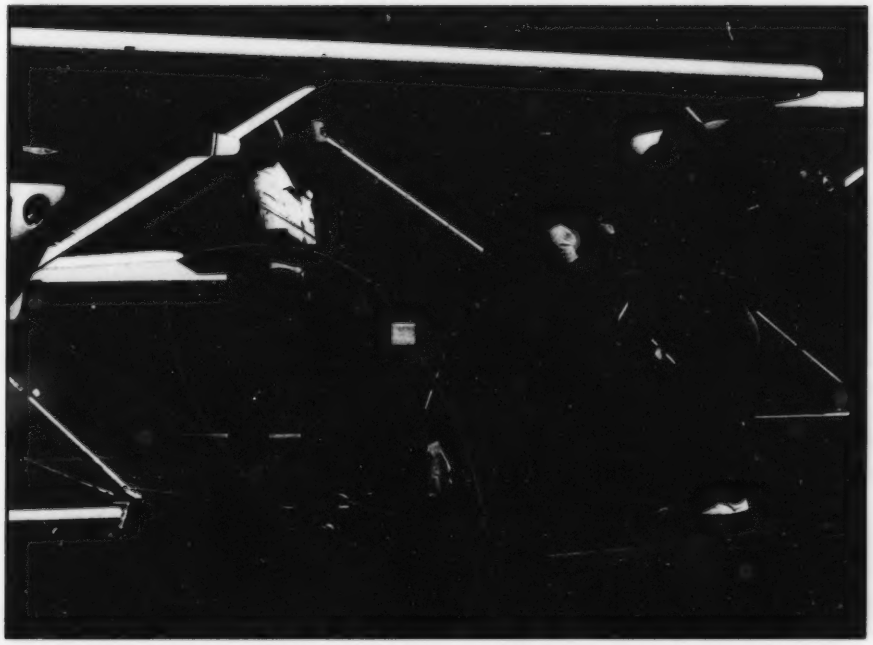

LA PÊCHE RÉCRÉATIVE
Une ressource naturelle précieuse

Promotion du tourisme

■ Recherche

Les gouvernements, les groupes de pêcheurs et l'industrie peuvent travailler en collaboration afin de déterminer les besoins actuels des touristes et les tendances qu'ils démontrent.

■ Gestion

Les gouvernements peuvent travailler avec les groupes de pêcheurs et l'industrie afin de déterminer quelles régions ont un potentiel touristique.

Les gouvernements, les groupes de pêcheurs et l'industrie peuvent travailler ensemble afin d'intégrer la pêche récréative dans les activités de promotion du tourisme aux échelles provinciale et nationale.

L'industrie de la pêche récréative peut trouver des occasions de travailler en collaboration avec d'autres secteurs du monde des affaires afin de mettre au point des forfaits vacances et des services susceptibles d'attirer les touristes.

■ Information

Les gouvernements, les groupes de pêcheurs et l'industrie peuvent préparer les publications et mettre en oeuvre des programmes d'information afin de promouvoir la pêche récréative et l'importance des mesures de conservation auprès des touristes.

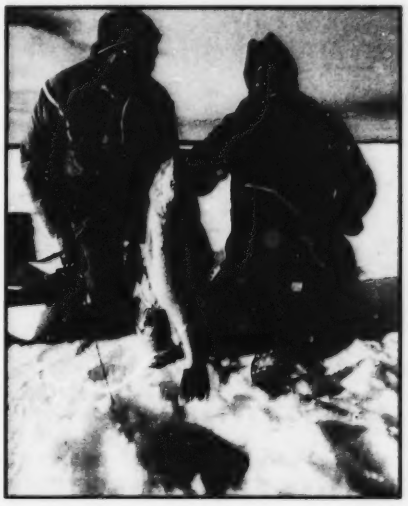

Conclusion

La pêche récréative fait partie des richesses que le Canada offre aux visiteurs et aux Canadiens. Il est donc logique de protéger cette pêche et l'habitat duquel elle dépend, de promouvoir l'utilisation responsable des ressources et d'offrir des occasions de pêche récréative aux générations actuelles et futures. Il s'agit là d'un point de départ pour les gouvernements et les utilisateurs de la ressource afin qu'ensemble, ils puissent travailler à la réalisation du potentiel de cette pêche.

Publication:
Direction générale des communications
Pêches et Océans
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

MPO/3894

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988
No. de cat. Fs 23-114/1988
ISBN 0-662-55647-X
Photo: Québec, M.L.C.P., Fred Klus

1-Les Actes de la Conférence sur la pêche sportive compte rendu de 1986 sont disponibles dans les librairies autorisées, les autres librairies, ou encore par commande postale payable à l'avance auprès du Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

2-Les statistiques présentées ici sont tirées de l'Enquête sur la pêche sportive au Canada en 1985

3-La Politique de gestion de l'habitat du poisson est disponible auprès de la Direction générale des communications, Pêches et Océans, Ottawa (Ontario) K1A 0E6